

COMMUNE DE CERISY-LA-FORET

Mairie – 1, rue des Halles
50680 CERISY-LA-FORET

☎ 02.33.56.10.01

Courriel : cerisy_50680@orange.fr
www.cerisy-la-foret.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 27 février 2026

Le vingt-sept février 2026, le conseil municipal de la Commune de Cerisy-la-Forêt s'est réuni à vingt heures et trente minutes, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre LEDOUIT, Maire, et en présence de M. Bertrand MAHE, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP

Etaient présents : Jean-Pierre LEDOUIT, Michel VAUDORNE, Laurence RICHARD, Romain CHEVALLIER, Gilbert BOUSSER, Françoise EUSTACHE, Séverine ROUXEVILLE, Nathalie THIBOUST, Elodie VAN-STEEN, Sylvie LENOIR

Pouvoir : Gilles CAMBOURNAC à Jean-Pierre LEDOUIT, Xavier BOISSEL à Sylvie LENOIR

Excusé : //

Absents : Anaïgue RENAUD, Michel GOUPIL

Secrétaire de séance : Séverine ROUXEVILLE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2026

Le procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2026 est approuvé

Mise au point : Le choix de la date de la réunion de ce soir est fixé depuis le 19 décembre 2025 avec M. MAHE, cette date n'a en aucun cas été choisie pour nuire à la réunion publique qui se déroule en ce moment même dans la salle polyvalente.

CFU - Compte financier unique

Délibération impossible pour cause de dysfonctionnement Hélios au niveau national.

Délibération déposée le 10/03/2026
à la Préfecture de la Manche

Reprise anticipée du résultat

Le compte administratif et le compte de gestion font apparaître

- un excédent de clôture en fonctionnement de 737 267,98 €
- un excédent de clôture en investissement de 224 487,69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et avec 10 voix pour et 2 voix contre décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget 2026 :

- affectation au compte 1068 – couverture du besoin de financement en investissement 224 487,69 €
- report en section de fonctionnement (recettes – art 002) : 512 780,29 €

Délibération déposée le 10/03/2026
à la Préfecture de la Manche

Vote du Budget 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 2 voix contre arrête le budget 2026
Comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 331 389,29 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 281 389,69 €

Délibération déposée le 10/03/2026
à la Préfecture de la Manche

Projet d'avenant n° 4 à la convention de construction du 27 mars 1984 entre la commune de Cerisy-la-Forêt et SEMINOR

La société SEMINOR (Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie), a arrêté avec la Fondation Partage et Vie, gestionnaire de l'EHPAD, la Résidence de l'Abbaye, les travaux de réhabilitation et d'extension consistant en :

- Remplacement de l'ascenseur
- Remplacement partiel des éclairages
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Modification du système de chauffage et amélioration énergétique
- Remplacement des productions ECS
- Création de 6 chambres au rez-de-chaussée

Ces travaux seront financés par un emprunt et des subventions. Conformément à la réglementation en vigueur (article L2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales), la commune s'engage à apporter sa garantie pour sa quote part autorisée, à hauteur de 100 %, de ces emprunts.

Il est donc proposé au conseil municipal la signature d'un avenant n° 4 à la convention de construction du 27 mars 1984 entre la commune de Cerisy-la-Forêt et SEMINOR.

Cet avenant a pour objet de fixer les engagements de SEMINOR et de la commune relatifs aux travaux à réaliser dans l'ensemble immobilier de l'EHPAD, La Résidence de l'Abbaye, et de réviser les modalités de la convention d'origine du 27 mars 1984 et de ses avenants pour permettre à SEMINOR d'exécuter sa mission, tout en s'assurant, à terme, l'équilibre d'exploitation.

Un exemplaire de ce projet d'avenant a été transmis pour lecture à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le projet d'avenant n° 4 est accepté, avec 10 voix pour et 2 voix contre.

Délibération déposée le 10/03/2026
A la préfecture de la Manche

Déclassement chemin communal

Chemin communal situé après le village de la Branlière à Cerisy-la-Forêt.

Ce chemin appartient pour moitié à la commune de Cerisy-la-Forêt (440 m²) et l'autre moitié à Saint-Georges d'Elle, sur la largeur.

Le propriétaire de la parcelle D 414 sur laquelle se situe se chemin demande sa rétrocession.

Après en avoir délibérés, les membres du conseil décident la rétrocession au prix de 1 € le m², avec 10 voix pour et 2 voix contre.

Délibération déposée le 10/03/2026
A la préfecture de la Manche

Tableau des effectifs des emplois permanents pour la commune de Cerisy-la-Forêt

Présentation des effectifs des emplois permanents pour la commune : (Voir tableau annexé au présent procès-verbal)

Tableau approuvé avec 12 voix pour.

Délibération déposée le 10/03/2026
A la préfecture de la Manche

QUESTIONS DIVERSES

CANTINE

Rapporteur : Jean-Pierre LEDOUIT

Notre cantinière étant en arrêt maladie, les repas sont assurés par une cuisine centrale située à Mondeville (Calvados), API RESTAURATION.

IFS DU CIMETIERE

Rapporteur : Jean-Pierre LEDOUIT

Les devis reçus de PAYSAGES D'ELLE, pour les abattre s'élèvent à 5 613.60 €. Nous avons donc contacté M. MENANT Alexis, qui lui nous propose d'appliquer sur les parties brisées de l'arbre de la « pommade », et de simplement les étêter pour un montant de 1250.00 €.

ELECTIONS MUNICIPALES

Il est demandé à chacun de revenir vers la Mairie dans le courant de la semaine prochaine afin de donner ses disponibilités pour la tenue du bureau de vote.

Séance levée à 21h48

La secrétaire

ACHER Céline

Le Maire

GOUPIL Michel

